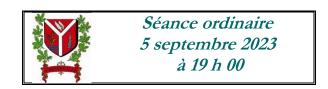
MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 5 septembre 2023, à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 8 personnes.

2. <u>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX</u>

2023-09-177

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-09-178

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 et de la séance extraordinaire du 15 août 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procèsverbaux des séances du 7 et du 15 août 2023;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS

Audrey Lacasse siège nº 1

Danielle Meunier siège n° 2

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité

Madame la conseillère revient sur la *Journée de l'Environnement* qui a eu lieu le 19 août dernier à la Station de pompage. Il y avait plusieurs kiosques intéressants lors de cette activité : recyclage, compostage, insectes, réutilisation, produits

ménagers écologiques et autres. Un sondage sur le compostage sera diffusé prochainement en ligne et lors de la Fête citoyenne.

Monsieur le Maire renchérit en remerciant les personnes qui ont participé à l'organisation de cet événement qui deviendra certainement un incontournable dans le futur.

Alexandre Lafleur siège n° 3

Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité

Maryse Gougeon siège n° 4

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Sylvie Potvin siège n° 5

Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité

Yves Laurendeau siège nº 6

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité

4. <u>RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS</u>

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois d'août 2023.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2023-09-179

Changement administrateur principal – Desjardins

ATTENDU QUE

des changements au sein de l'administration ont eu lieu dans les derniers mois et il y a lieu d'apporter des changements au compte bancaire Desjardins;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville délègue à la directrice générale, madame Krystelle Dagenais le titre d'administratrice principale pour le compte Desjardins de la Municipalité;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande que le nom de madame Sylvette Lavergne soit retiré du compte, celle-ci étant retraitée de la Municipalité;

QUE,

La personne identifiée ci-haut soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard du compte de la Municipalité et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte;

QUE,

La personne identifiée ci-haut puisse désigner à Desjardins des personnes responsables d'assurer la gestion du compte de la Municipalité, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés aux comptes;

Desjardins puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. <u>2023-09-180</u>

Remboursement crédit de taxes - Matricule 1882-02-6426

ATTENDU QUE la propriétaire du matricule 1882-02-6426 a payé un

paiement de taxes, mais ce montant n'était pas destiné à la

municipalité;

ATTENDU QUE la propriétaire du matricule demande le remboursement du

crédit de taxes ainsi créé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement du crédit de taxes au montant de 1 923.74 \$ pour le matricule 1882-02-6426.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2023-09-181

Remboursement crédit de taxes - Matricule 1783-06-7568

ATTENDU QUE les propriétaires du matricule 1783-06-7568 ont payé par

erreur leur paiement de taxes pour 2023 en double;

ATTENDU QUE les propriétaires du matricule demandent le

remboursement du crédit des taxes payées en trop pour

l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le remboursement du crédit de taxes au montant de 661.13 \$ pour le matricule 1783-06-7568.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. <u>2023-09-182</u>

Autorisation de paiement de facture – Tricentris la coop - Contribution supplémentaire

ATTENDU QUE la santé financière de Tricentris, la coop, où est

acheminé le recyclage de la municipalité, s'est beaucoup dégradée depuis le début de l'année, notamment à cause de l'indice de prix de vente des matières recyclables qui a chuté sous le seuil de rentabilité;

ATTENDU QUE cette situation a poussé la Coopérative à modifier son

règlement de Régie interne afin de demander une contribution supplémentaire pour 2023 et 2024 à ses

municipalités membres;

ATTENDU QUE

la facture pour la contribution supplémentaire pour 2023 est au montant de 7 591.74\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 8 728.61 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-45220-970 et financée par le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. <u>2023-09-183</u>

Autorisation paiement de facture – Les 4Fers en l'Air – Camp de jour 2023

ATTENDU

la résolution #2022-02-026 octroyant le mandat à la compagnie Les 4 fers en l'air pour l'organisation et la gestion d'un camp de jour estival de 8 semaines dans la municipalité de Chénéville;

ATTENDU QUE

nous avons reçu la facturation de la contribution municipale pour les 27 enfants de Chénéville qui ont fréquenté le camp à l'été 2023 au montant de 15 100.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au montant de 17 853.11\$, incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70193-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. <u>2023-09-184</u>

Autorisation affichage – Équipe en urbanisme partagée avec Plaisance

ATTENDU

la résolution #2023-06-119 par laquelle le conseil autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QU'

il est nécessaire de trouver deux candidats pour combler les postes de l'équipe d'urbanisme qui résultera de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur Et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage des postes de l'équipe en urbanisme dans le cadre du projet de partage de ressources avec la municipalité de Plaisance;

QUE,

L'embauche pour ces postes est conditionnelle à l'obtention de l'aide financière demandée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. <u>2023-09-185</u>

Nouveau membre de CCU

ATTENDU QUE monsieur François Martino, résident de la municipalité de

Chénéville, a manifesté son intérêt de faire partie du

Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE ce citoyen a fourni la preuve qu'il est résident permanent

(depuis au moins douze (12) mois) de la municipalité de Chénéville, tel que stipulé dans le règlement constituant le

CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la candidature de monsieur François Martino à titre de membre du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. <u>2023-09-186</u>

Autorisation dépôt demande aide financière – Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Volet 2

ATTENDU QUE

le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- ➤ Offrir un nouveau volet de soutien à la mise en œuvre de mesures ou de projets découlant des Politiques familiales en vigueur
- Maintenir vivant le «Penser et agir famille»;

ATTENDU QUE

la municipalité de Chénéville souhaite présenter un projet de signalisation des espaces et infrastructure dans le cadre de ce Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Volet 2;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Guylaine Blais, coordonnatrice des loisirs à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et madame Krystelle Dagenais, directrice générale à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Maryse Gougeon comme responsable des questions familiales (RQF).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. <u>2023-09-187</u>

Autorisation dépôt demande aide financière – Programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des aînés (MADA) 2023-2024 – Volet 1

ATTENDU QUE

le ministère de la Famille (secrétariat aux aînés) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) qui vise à adapter les politiques, les services et les structures qui touchent les environnements bâtis et sociaux dans les municipalités et MRC du Québec afin de mettre en place les conditions qui optimisent les possibilités de vieillissement actif;

ATTENDU QUE

la municipalité de Chénéville souhaite présenter une demande d'appui financier pour la mise à jour de sa politique et de son plan d'action en vigueur dans le cadre du Programme de soutien à la démarche MADA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) – Volet 1 pour un projet de mise à jour;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Guylaine Blais, coordonnatrice des loisirs à agir comme mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et madame Krystelle Dagenais, directrice générale à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville désigne madame Danielle Meunier, comme responsable des questions relatives à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. <u>2023-09-188</u>

Paiement de facture – Maçonnerie Gaëtan Poudrette Enr. – Réparation de fissures

ATTENDU la résolution 2023-03-045 par laquelle le conseil mandate

Maçonnerie Gaëtan Poudrette Enr. Pour réparer le revêtement en pierres et en crépis du centre communautaire (Centres St-Félix-de-Valois et St-Paul) afin

d'assurer l'étanchéité du bâtiment ;

ATTENDU la réception de la facture #511 au montant de 36 000.00 \$,

plus les taxes applicables, tel que soumissionné;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 41 391.00 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 03-61082-000 et financée par le PRABAM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. <u>2023-09-189</u>

Paiement de facture - Serge Proulx Enr. - Réparation montée Deschatelets

ATTENDU QUE la montée Deschatelets devait être réparée suite aux pluies

diluviennes de cet été et qu'une solution permanente afin d'en assurer le drainage devait être mise en place, soit le

creusage des fossés aux abords de ce chemin;

ATTENDU la réception de la facture #2333 de Serge Proulx Inc. au

montant de 5 460.00\$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 6 277.68 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. <u>2023-09-190</u>

Paiement de facture – Excavation V.L Inc. – Réparation montée Deschatelets

ATTENDU QUE la montée Deschatelets devait être réparée suite aux pluies

diluviennes de cet été et qu'une solution permanente afin d'en assurer le drainage devait être mise en place, soit le

creusage des fossés aux abords de ce chemin;

ATTENDU la réception de la facture #2491 d'Excavation V.L Inc. au

montant de 6 025.00\$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 6 927.24 \$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. <u>2023-09-191</u>

Paiement de facture – Carrière et sablière Lirette – Réparation montée Deschatelets

ATTENDU QUE la montée Deschatelets devait être réparée suite aux pluies

diluviennes de cet été et qu'une solution permanente afin d'en assurer le drainage devait être mise en place, soit le

creusage des fossés aux abords de ce chemin;

ATTENDU la réception de la facture #L1626 de Carrière et sablière

Lirette au montant de 4 989.20\$, plus les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement au montant de 5 736.33\$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-32000-621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. <u>2023-09-192</u>

Autorisation signature de contrat – Soirée de films Chasse et pêche 2024

ATTENDU QUE le conseil désire organiser de nouveau en 2024 l'activité de

Soirée de Films Chasse et Pêche le 17 février 2024;

ATTENDU QUE la date de l'événement doit être réservée avant le 15

octobre prochain;

ATTENDU QU' un dépôt de 175.00\$ est exigé pour l'impression des billets

et affiches pour l'événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse Et résolu que

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, et la directrice générale, madame Krystelle Dagenais, à signer le contrat avec Les Productions TFCP Inc. pour la Soirée de Films Chasse et Pêche 2024;

QU',

Un acompte de 175.00\$ soit donné pour l'impression des billets et affiches;

La dépense soit prise au compte #02-70172-447 et soit financée par le budget 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. <u>2023-09-193</u>

Autorisation Xplore - Passage de la fibre optique dans la rue

ATTENDU QUE la compagnie Xplore est mandatée par le gouvernement du

Québec pour installer la fibre optique partout sur le territoire de la MRC de Papineau afin que tous les citoyens

puissent être desservis par internet haute vitesse;

ATTENDU QU' une problématique de passage prive présentement environ

30 foyers dans les montées Dumouchel, du rang 4, du rang

5 et du rang 7 d'avoir accès au service;

ATTENDU QUE la compagnie demande à la Municipalité l'autorisation de

passer la fibre optique sous le chemin de la montée du rang

5;

ATTENDU QUE l'installation sera faite aux frais de la compagnie en suivant

les normes en vigueur pour les travaux dans les chemins et

celle-ci s'engage à remettre le chemin en état ;

ATTENDU QUE la compagnie avisera la municipalité de la date prévue des

travaux afin que des employés municipaux puissent aller

vérifier les travaux et prendre des photos;

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la compagnie Xplore à passer la fibre optique sous le chemin appartenant à la municipalité;

QUE,

Xplore s'engage à effectuer ou à faire effectuer les travaux en suivant les normes en vigueur et s'engage à remettre le chemin en état suivant la stratigraphie du chemin existant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16. <u>2023-09-194</u>

Mutuelle de prévention - FQM

ATTENDU les obligations légales liées à la Commission des normes,

de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)

que la municipalité doit respecter;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

propose à la Municipalité de joindre sa Mutuelle en 2024 afin de bénéficier, notamment, de la gestion complète de tous nos dossiers CNESST, de visite de prévention et accompagnement d'un expert en prévention Santé et sécurité au Travail (SST), d'un accès illimité à des services-conseils téléphoniques en prévention de risques SST et de

formations SST sur leur site web;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfait, que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2024 soit acceptée telle que rédigée;

QUE,

La Fédération québécoise des municipalités (FQM) soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.17. <u>2023-</u>09-195

Autorisation achat – BBQ

ATTENDU QUE plusieurs activités offertes par la municipalité au cours de

l'année nécessitent la cuisson de nourriture et qu'un BBQ

serait bien pratique pour cet usage;

ATTENDU QUE Groupe Gagnon vend un BBQ de marque Broil King au

coût de 549.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat d'un BBQ et de ses accessoires au montant maximal de 1 000.00\$, incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70120-726 et financée par le surplus du département des Loisirs de l'année courant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.18. <u>2023-09-196</u>

Adoption du règlement #2023-116 relatif à l'occupation du domaine public

Madame la conseillère Sylvie Potvin se retire de la décision sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU la résolution #2023-05-094 par laquelle le conseil

municipal autorise la fermeture temporaire de la rue Pilon

pour la période du 8 mai au 11 septembre 2023 ;

ATTENDU QUE la volonté du conseil d'encadrer l'utilisation du domaine

public municipal;

ATTENDU QUE le présent règlement a pour objet de prévoir des modalités

d'occupation du domaine public, principalement à des fins

de terrasses;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement et l'avis de motion

ont été donnés lors de la séance du 7 août 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le règlement #2023-116 relatif à l'occupation du domaine public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Alexandre Lafleur quitte la séance. Il est 19h25.

5.19. 2023-09-197

Présentation et avis de motion du règlement #2023-115 modifiant les règlements d'urbanisme (permis et certificats et zonage)

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Chénéville a

adopté le règlement sur les permis et certificats numéro 2016-060 et le règlement de zonage 2016-061, entrés en

vigueur le 25 octobre 2016;

ATTENDU QUE le conseil désire encadrer les établissements d'hébergement

touristiques dans les résidences secondaires;

ATTENDU QUE le Conseil désire également encadrer l'usage fermette dans

le périmètre rural;

ATTENDU QU' une séance de consultation publique pour expliquer les

changements apportés par les modifications a eu lieu le 31

août 2023 de 10h à midi;

ATTENDU QU' un avis public s'adressant aux personnes intéressées ayant

droit de signer une demande de participation à un référendum sera donné conformément à la procédure

d'adoption de règlement d'urbanisme;

ATTENDU QUE la présentation du projet de règlement est faite séance

tenante;

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame Maryse Gougeon que, lors d'une séance ultérieure, le règlement #2023-115 modifiant le règlement sur les permis et certificats et le règlement de zonage afin d'encadrer les établissements d'hébergement touristique et les fermettes sera adopté.

5.20. <u>2023-09-198</u>

Autorisation temporaire au matricule # 1682-27-4709 pour lotissement non-conforme

Madame la conseillère Maryse Gougeon se retire de la décision sur ce point afin d'éviter de se trouver en situation d'apparence de conflit d'intérêts.

ATTENDU QUE la propriétaire du matricule # 1682-27-4709 demande un

permis de lotissement afin de séparer son terrain en lots distincts sur lesquels des résidences seront construites;

ATTENDU QUE le lotissement n'est pas conforme au règlement en vigueur

puisqu'il y a présentement une bâtisse sur le terrain et que, suite au lotissement, celle-ci ne respecterait pas les marges

requises avec le futur chemin du lotissement;

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été faite, mais la

situation ne s'applique pas au règlement sur les dérogations

mineures;

ATTENDU QUE la propriétaire assure que la bâtisse ne servira que le temps

de la construction et sera ensuite démolie;

ATTENDU QU' aucun permis d'excavation, de rénovation ou autre ne sera

émis pour ladite bâtisse;

ATTENDU QU' une lettre dans laquelle la propriétaire s'engage à respecter

les modalités ci-dessus sera déposée pour l'obtention du

permis de lotissement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de lotissement au matricule # 1682-27-4709 avec les conditions ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de prêt de salle gratuite – OBV RPNS

2023-09-199

Demande de prêt de salle gratuite - OBV RPNS

ATTENDU QUE l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite-

Nation et Saumon (OBV RPNS) demande le prêt d'une salle gratuite pour y tenir une rencontre de concertation le

8 novembre prochain;

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie des services et est membre de cet

organisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut pour la rencontre de concertation de l'OBV RPNS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

2023-09-200

Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

ATTENDU les gouvernements du Québec et du Canada mènent

présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du

Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des

municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet

important programme;

ATTENDU QUE

ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE

malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE

la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE

la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU

l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupefeu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE

la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE

les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE

les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédéraleprovinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;

Une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à Monsieur Stéphane Lauzon, député à la Chambre des communes, et Monsieur Mathieu Lacombe, député à l'Assemblée nationale, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande de prêt de salle gratuite – Chasse au trésor - Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.

2023-09-201

Demande de prêt de salle gratuite – Chasse au trésor - Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.

ATTENDU QUE Mario Legault a été mandaté par le Comité des Sports et

Loisirs de Chénéville Inc. pour organiser la 29^{ème} édition de l'activité de *Chasse au trésor* le 7 octobre 2023, dont les profits seront donnés pour diverses activités de la

municipalité, telles Pâques et le Noël des Enfants;

ATTENDU QU' il demande le prêt d'une salle au Centre St-Félix-de-Valois

sans frais pour y tenir le rassemblement de l'activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt d'une salle au Centre Saint-Félix-de-Valois pour l'activité de *Chasse au trésor* du Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande de prêt de salle gratuite – Banque alimentaire de la Petite-Nation

2023-09-202

Demande de prêt de salle gratuite – Banque alimentaire de la Petite-Nation

ATTENDU QU'

une demande a été reçue de la part de la Banque alimentaire de la Petite-Nation (BAPN) pour utiliser gratuitement la cuisine du Centre St-Félix-de-Valois pour offrir un accompagnement particulier à de petits groupes de 2-3 personnes qui bénéficient des services de dépannage alimentaire de l'organisme;

ATTENDU QUE

ce programme a pour objectif d'apprendre aux bénéficiaires à utiliser les denrées offertes dans leur dépannage, dans le but de maximiser celui-ci et d'éviter le gaspillage alimentaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la cuisine du Centre Saint-Félix-de-Valois pour leur projet «Vers une autonomie alimentaire en cuisine créative».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

La nouvelle conseillère Madame Audrey Lacasse remercie tous les gens qui ont pris le temps d'aller voter lors de l'élection partielle.

Madame Danielle Meunier, conseillère, remercie les gens d'avoir participé en grand nombre à la journée d'ouverture du Club Chénéd'Or/FADOQ aujourd'hui. Septembre signifie renouvellement de la carte FADOQ, elle invite donc les gens à le faire et également à participer aux activités du Club les mardis de 10h à 15h à la sacristie de l'église.

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2023-09-203

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 12 724 à # 12 770 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31 août 2023 et dont le total se chiffre à 140 643.14 \$ ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à 49 836.84 \$;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de 190 479.98 \$, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus énumérées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2023-09-204

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets d'août 2023 au montant total de 32 434.72 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

2023-09-205 Levée de la séance

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx-Cadieux, Maire	Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.